

02/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2019****Présents :**

Mathilde BOYER, Lucile BRIOLAT, Valérian COINCE, Clément DELORAS, Gabrielle ELIS, Frédéric GROS, Nicolas GUERRERO, Christophe JAMIN, Hugo JEAN, Alexandre MARIANI, Jan ROVNY, Alexandre URVOIS.

Absents ou excusés

Nicholas DUNGAN (procuration à Clément DELORAS), Côme GIRSCHIG, Hannes JAFFRE (procuration à Mathilde BOYER), Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE, Pauline PANNIER.

Assistaient à la séance :

Bénédicte DURAND	Directrice des études et de la scolarité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Responsable de la vie enseignante
Gabriela REHOROVA	Directrice des admissions
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Maxime MARZIN	Responsable de l'incubateur d'entreprises
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante

*

* *

I. Bilan 2018 des admissions	2
II. Présentation du Centre pour l'entrepreneuriat	5
III. Validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2018-2019	8
IV. Adoption du financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 4 février 2019	8
V. Échange d'informations sur des questions diverses	9

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2019

La séance est ouverte à 8 heures 35 par Mathilde BOYER.

Mathilde BOYER

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer ce CVEF par la présentation de Gabriela REHOROVA, directrice des admissions, sur le bilan des admissions 2018.

I. BILAN 2018 DES ADMISSIONS

a) Exposé

Gabriela REHOROVA

Bonjour à tous. J'ai le plaisir de partager aujourd'hui avec vous le bilan de la campagne d'admission 2018. Il a été résumé dans la note que vous avez reçue, je pense, avant cette réunion. Vous avez l'habitude de la recevoir à la rentrée mais nous avons pris, cette année, un peu de retard. Le bilan permet de présenter les chiffres des campagnes d'admission réalisées au cours de l'année 2017-2018. La campagne, telle qu'elle est présentée dans la note, se concentre principalement sur l'analyse des candidats et des admis. Cette année, nous avons également intégré des éléments chiffrés concernant les étudiants présents. Il s'agit des fameux *yield* dont l'importance est vraiment essentielle pour nous. En effet, vous le savez, certains décident de ne pas rejoindre l'institution. Il est extrêmement important de préciser ces éléments pour mener une réflexion autour du bilan d'une campagne d'admission. En 2018, le nombre total de candidats à l'entrée à Sciences Po a atteint 20 621, autrement dit, une hausse de 16 %. L'attractivité de Sciences Po parvient donc à un niveau inégalé. La réforme de la procédure d'entrée française au niveau Master a notamment engendré un pique de candidatures. L'afflux de candidatures est allé de pair avec une sélectivité en hausse. Le taux de sélection global est passé de 25 % en 2017 à 21 % en 2018. En ce qui concerne le Collège universitaire, la progression des candidats a poursuivi sa lancée en augmentant de 8 % par rapport à 2017. Le taux global de sélection reste, quant à lui, exigeant avec 17 % contre 19 % en 2017. Nous avons admis, au Collège universitaire, 801 étudiants par la voie examens, 160 par la voie conventions d'éducation prioritaire, 636 par la procédure internationale et 37 par les programmes des doubles diplômes en France et à l'international. Le taux de présence au Collège universitaire atteint 81 % en 2018. Les admis des procédures françaises sont venus massivement à 92 %. Seulement trois étudiants sur quatre ont accepté notre offre d'admission par la procédure internationale et seulement un sur deux ont accepté celle par la voie des doubles diplômes. En termes de diversité, les admis du Collège universitaire viennent de 93 pays différents, la France incluse. Le continent européen se trouve en tête, suivi par l'Asie et l'Amérique. Les admis des procédures françaises représentent 64 % du total de la promotion. Les candidats pour les procédures françaises sont issus de plus de 1585 lycées en France. La majorité vient de lycées des régions hors Ile-de-France. Par ailleurs, 61 % des admis par la procédure CEP et Bac 0 sont issus des régions ou d'outre-mer. Les admis Français sont issus d'une diversité habituelle de filières et de séries du baccalauréat. Par exemple, concernant la procédure Bac 0, la majorité a passé un baccalauréat ES, 30 % un baccalauréat S et 20 % un baccalauréat L. En revanche, nos admis internationaux, qui viennent de plus de 500 lycées différents dans le monde, sont très majoritairement titulaires de baccalauréats étrangers. En ce qui concerne le genre, 57 % de nos admis sont des jeunes filles et 43 % des jeunes hommes. Les admis du Collège universitaire sont réaffectés sur l'un de nos sept campus. Le taux ne cesse de progresser en faveur des campus en région. En 2018, 69 % de nos admis ont été affectés sur les six campus en région et 31 % ont été affectés à Paris. Ils étaient, en

2017, 65 % à être affectés sur les régions et 35 % à Paris. En ce qui concerne les Masters, les candidats sont plus nombreux et plus divers. Vous avez pu constater en prenant connaissance de cette note que le nombre de candidats à un Master connaît, en 2018, un pic avec près de 30 % d'augmentation globale par rapport à 2017. La sélectivité, là encore, augmente avec l'attractivité. 8915 candidats et 2108 admis au total. Le taux de sélection atteint 24 % contre 30 % en 2017. Nous avons en Master, 445 étudiants admis par la procédure française, 1230 admis par la procédure internationale et 433 admis par les doubles diplômes en France et à l'international. Le *yield* moyen est de 56 % en Master. Autrement dit, le taux de déperdition est plus élevé qu'au Collège universitaire. En effet, en 2018, un seul admis sur deux en Master décide d'accepter notre offre et donc de rejoindre notre établissement à la rentrée. Les admis de la procédure française sont venus à 76 % alors qu'ils n'étaient que 57 % à nous rejoindre après l'admission par la procédure internationale et 46 % par les doubles diplômes. Nous observons, par ailleurs, en 2018, une forte progression du nombre de candidats aux Masters. Cette progression est portée par une tendance de fond ainsi que par un effet conjoncturel. Côté tendance de fond, l'essor des candidatures internationales et des doubles diplômes se prolonge avec une augmentation de 16 % depuis 2017. Nous avons ainsi une promotion d'admis de plus de 100 nationalités différentes. Côté conjoncturel et concernant la procédure française en Master, la hausse globale, après plusieurs années de stabilité, résulte indéniablement de la réforme adoptée en 2017. Le nombre de candidats est en hausse de 53 % au global sur la procédure française en Master. Nous atteignons, si nous excluons les conventions de partenariat dont l'admission se fait directement à l'oral, +58 % de candidats sur cette procédure française en Master. Cette réforme a par ailleurs permis de diversifier les profils des candidats et des admis. Les classes préparatoires, les études de droit, de littérature ou de sciences sociales fournissent toujours le plus important contingent de nos candidats. Néanmoins, le recrutement 2018 s'est ouvert à de nouveaux profils : candidats issus des filières scientifiques, d'économie et de gestion finance. Cette diversification est aussi sociale puisque 28,4 % des candidats aux Masters sont boursiers, autrement dit, une progression de deux points par rapport à 2016. Enfin, nous observons, compte tenu du développement de la notoriété des programmes en Master, des doubles diplômes ainsi que le repositionnement de nos huit écoles, un repositionnement des viviers de candidats. L'École d'affaires publiques rassemblait traditionnellement des candidats français et PSIA des candidats internationaux. Cette situation reste vraie si nous observons les grandes masses de chiffres. Nous constatons pourtant qu'elle est en train d'évoluer sensiblement. Nos formations en niveau Master sont de plus en plus attachées à la diversification géographique, sociale ou académique des profils de leurs candidats et de leurs admis. Le bilan de la campagne 2018 présente également l'information pour les Masters en un an et le Doctorat. En ce qui concerne les Masters en un an, les candidatures ont augmenté de 13 % et nous avons formulé 182 offres d'admission. Les taux d'admission et de présence sur ces programmes atteignent chacun 50 %. Il existe une importante diversité dans les profils des candidatures que nous recevons et des candidats auxquels nous faisons des offres. En ce qui concerne le Doctorat, l'année 2018 a été marquée par une croissance de 13 % des candidatures par rapport à 2017. L'École doctorale a proposé à 52 candidats de rejoindre nos formations. L'année 2018 témoigne également de la poursuite des efforts déployés par Sciences Po en matière de mixité sociale en menant une politique d'aide sociale et des droits de scolarité unique en son genre. Je pense que ces éléments vous ont été présentés récemment donc je ne vais pas poursuivre dans le détail. Je me permets simplement de mentionner les questions de handicap. Nous avons, aujourd'hui, à Sciences Po, plus de 300 étudiants en situation de handicap. Nous constatons un nombre croissant de candidatures avec des demandes d'aménagement des épreuves d'admission. Nous avons 139 demandes en 2018 contre 150 en 2019. Nous observons donc une familiarité de nos candidats avec les aides et aménagements que nous proposons et nous nous en réjouissons. Je vais m'arrêter là pour ce résumé des admissions 2018. Je vous remercie pour votre attention et me tiens, bien entendu, à votre entière disposition afin de répondre à vos éventuelles questions.

b) Questions et observations

Hugo JEAN

Je m'interroge sur le nombre de boursiers ou de boursières présents dans ces différentes campagnes d'admission. Je pense que nous pouvons souligner l'effort réalisé par Sciences Po par rapport aux autres Grandes Écoles. En effet, le nombre de boursiers et de boursières est satisfaisant. Néanmoins, il reste assez inférieur à celui dans les autres établissements d'enseignement supérieur et notamment à celui dans les universités. Je pense, par exemple, aux boursiers du Crous. Avez-vous des pistes de réflexion ? L'institution prévoit-elle de mettre en place prochainement des politiques volontaristes ? Elle pourrait ainsi faire encore augmenter ce taux et atteindre un niveau comparable aux universités françaises.

Clément DELORAS

Je souhaitais relever la diversification des profils et des parcours soulignés par Madame REHOROVA. Nous pouvons, je pense, nous réjouir de cette excellente nouvelle. Je voulais poser une question concernant l'École doctorale. Je constate une augmentation massive du nombre de candidats mais également une diminution du nombre de places. Sommes-nous uniquement dans un effet conjoncturel ou voyez-vous une raison plus structurelle à cette diminution ? Devons-nous nous attendre à ce que, l'année prochaine, les taux de sélection et le nombre de places offertes au sein de l'École doctorale remontent légèrement ?

Bénédicte DURAND

En ce qui concerne la question de l'École doctorale, nous sommes, effectivement, dans un effet de masse complètement conjoncturel. Nous ne ressentons aucune inquiétude quant à la capacité de l'École doctorale à rouvrir davantage de places l'année prochaine.

Gabriela REHOROVA

Le taux d'admis dépend également des financements de l'École doctorale. Les admissions en thèse sont directement gérées par cette dernière et ne sont pas pilotées par la direction des admissions. L'École doctorale nous a communiqué ces éléments dont vous disposez dans le bilan. Je sais que le nombre d'admissions et d'offres définitives est assez corrélé avec la question des financements. Elle peut avoir plus d'admis mais, finalement, ne pas les déclarer parce que les financements ne sont pas obtenus et les admis ne viennent pas. Les admis indiqués dans le bilan 2018 reflètent ainsi le nombre d'admis présents à l'École doctorale à la rentrée 2018-2019.

Bénédicte DURAND

La deuxième raison vient, naturellement, renforcer la première. En ce qui concerne la question des boursiers et de la politique d'ouverture sociale de l'établissement, vous avez raison de souligner que Sciences Po est particulièrement engagé dans l'ouverture sociale et la diversité. Il s'agit d'une ligne stratégique durable de notre institution. Elle mérite d'être soutenue activement puisque, effectivement, nous observons que l'établissement pourrait rapidement se retrouver dans une situation de renfermement si sa politique n'était pas extrêmement volontariste. Nous avons l'occasion, à l'horizon 2021, d'affirmer à nouveau notre politique d'ouverture sociale pour le Collège universitaire. Nous étendrons d'ailleurs cette réflexion aux Masters. Nous prenons cette question de manière complètement globale. Vous avez souligné la question des étudiants boursiers du Crous et, vous avez raison, nous pouvons faire mieux de ce point de vue-là. Il faut bien prendre en considération le fait que nous avons une charge différente des autres établissements de l'enseignement supérieur français. En effet, nous accueillons des étudiants internationaux dont la situation nécessite un soutien financier pour la durée de leur cycle universitaire. Il s'agit de notre politique Boutmy. Notre modèle doit être pensé dans sa globalité. Je vous évoquais l'horizon 2021 avec la réforme des admissions que nous préparons dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Ce sera, pour nous, une occasion très importante pour réfléchir à la manière dont nos procédures d'admission ne constituent pas des espaces d'autocensure et ne proposent pas des complexités qui représentent des obstacles à l'ouverture sociale et territoriale. Par ailleurs, nous vous présenterons d'ici la fin du printemps, avec la directrice des admissions et dans ce cadre de la réforme

des admissions, le renouvellement de notre pacte d'ouverture sociale autour de la voie CEP que nous rénoverons également afin de proposer une ouverture plus grande. Nous devons absolument gagner en simplicité et en transparence pour l'ensemble de nos procédures d'admission. Nous y travaillons actuellement sans, évidemment, renoncer à l'excellence. Par ailleurs, nous devons à nouveau travailler avec un réseau de lycées français dans toutes les dimensions des territoires afin que la voie CEP représente véritablement et encore plus efficacement une voie d'accès à l'enseignement supérieur vers Sciences Po. Le dossier, sur ce point, est ouvert depuis six mois. Nous allons le présenter aux différentes instances d'ici la fin du printemps.

Mathilde BOYER

Merci beaucoup Madame REHOROVA.

II. PRESENTATION DU CENTRE POUR L'ENTREPRENEURIAT

a) *Présentation*

Maxime MARZIN

Je vous remercie. Je vais vous parler de cette initiative dont je m'occupe depuis une dizaine d'années. Nous étions conscients, lorsque nous avons commencé à mettre en place un dispositif pour accompagner les entrepreneurs au sein de la maison, que d'autres entrepreneurs ne nous avaient pas attendus pour créer des choses intéressantes depuis les bancs de Sciences Po. Je peux notamment vous citer Christian Dior, Aliza JABES la fondatrice de NUXE et Arnaud VAISSIE le fondateur d'International SOS. J'ai également fait figurer la gravure d'Émile BOUTMY dans le document. En effet, il en fait partie, avec 182 autres actionnaires, des statuts de la société anonyme Ecole libre des sciences politiques qu'il dépose en décembre 1871. Cela correspond à la définition de l'entrepreneuriat telle qu'enseignée par exemple à Harvard : la poursuite d'une opportunité sans aucune maîtrise a priori des ressources nécessaires pour atteindre cette opportunité. Nous avons réalisé ici un bilan sur près de dix années. Pendant ces dix premières années nous étions relativement cachés. Nous étions structurés autour d'un grand cours d'amphithéâtre, Initiation à l'entrepreneuriat, qui existe toujours et auquel tous les étudiants peuvent assister. Il permet de donner envie d'entreprendre et de montrer que c'est possible. Nous avons, pour accompagner ce cours d'amphithéâtre, une aide à la constitution de business plan ainsi qu'un jury qui permettait d'accéder à un incubateur. Ce dernier existe toujours et permet d'accompagner les entreprises en voie de création pendant douze mois. Depuis dix ans, 100 startups sont passées par l'incubateur, 1500 emplois ont été créés par ces startups, 1 startup a été revendue pour environ \$100 M et quelques-unes ont été revendues pour environ 5 M€. Nous détenons également quelques records : le chiffre d'affaires annuel d'une des startups atteint aujourd'hui 50 M€ alors qu'il atteignait, en 2008, et sur le même modèle économique, 250€. Cette dernière compte 900 employés. Mais il s'agit là de ce que nous appelons, dans l'univers entrepreneurial, des *vanity metrics*. Ce ne sont pas nécessairement des éléments dynamiques. Ils permettent de donner une idée mais pas de définir la suite. Il y a deux ans, nous avons demandé aux étudiants s'ils envisageaient d'être entrepreneurs, tout de suite ou plus tard. Ils ont répondu oui à 45 %, autrement dit, 11 points de plus que la moyenne nationale. Cela ne signifie pas nécessairement que 45 % des étudiants seront des créateurs d'entreprises. En revanche, l'approche méthodologique de réalisation de projet du créateur d'entreprise peut intéresser les étudiants qui se destineront éventuellement à d'autres activités mais qui auront besoin des outils, des réflexes et des méthodes de la création d'entreprise. Elles sont en effet un peu différentes de celles des Sciences de gestion classiques. Il a alors fallu se remettre en question et en conclure que la structure composée du cours et de l'incubateur correspondait lorsque nous nous adressions uniquement aux étudiants qui étaient ou allaient être des entrepreneurs. Mais nous devons maintenant changer de focale et travailler davantage sur la partie amont de la création d'entreprise afin de transmettre un maximum de connaissances aux étudiants qui souhaitent comprendre ce qui signifie l'éthos entrepreneurial. Nous avons donc enrichi notre offre afin

de créer le Centre pour l'entrepreneuriat. Mais nous ne représentons pas le centre du monde entrepreneurial à Sciences Po puisqu'il peut y avoir des initiatives un peu partout. Nous avons vocation à créer une offre accessible pour tous, voire, faire un peu d'ingénierie pédagogique pour les unités pédagogiques qui peuvent avoir besoin d'enseignements autour de cette thématique. Nous avons décliné trois missions : la formation et l'ingénierie pédagogique, l'incubation et l'accompagnement ainsi que la recherche-action. Nous avons mis en place cette dernière mission grâce à l'arrivée de la Chaire pour l'entrepreneuriat des femmes. Elle a, pour nous, vocation à accueillir des chercheurs ou des programmes de recherche qui nous permettent de mieux comprendre le phénomène de l'entrepreneuriat et d'améliorer nos propres pratiques de transmission. Notre approche est assez classique pour Sciences Po. Je voudrais souligner le fait que nous développons davantage des aptitudes plutôt que des attitudes. L'entrepreneuriat est parfois submergé par les effets de mode qui peuvent empêcher les personnes de se lancer. Nous essayons donc de travailler davantage sur les aptitudes méthodiques. Il s'agit plus précisément d'un programme et non d'un Master. Il doit permettre de travailler sur tout un parcours qui va de l'envie à l'idée, de l'idée au projet et du projet à la startup. Nous avons séparé ce programme en deux blocs. Le premier correspond à la phase entrepreneurship literacy. Nous dispensons une vingtaine de cours accessibles à tous les étudiants chaque semestre qui vont couvrir le travail sur le modèle économique et celui sur la créativité. Le deuxième, lorsqu'ils sont dans l'incubation, correspond à la phase entrepreneurship practice. Il s'agit alors d'ateliers qui permettent de venir aider les étudiants en cours de création à monter leur projet. Il faut également noter que nous sommes affiliés aux pépites de la région Île de France. Nous pouvons ainsi délivrer ou codélivrer avec le l'USPC le statut étudiant entrepreneur, qui correspond au statut sportif de haut niveau, ainsi qu'un diplôme d'étudiant entrepreneur reconnu nationalement. Par ailleurs, nous avons pu travailler sur des activités un peu plus larges que l'accompagnement des startups. Nous avons convié au Centre notre première visiting professor issue de l'Engineering School de Stanford. Nous ferons venir, en mars, le directeur du Centre pour l'entrepreneuriat du MIT en tant que visiting professor pendant deux jours. Nous avons lancé d'autres initiatives comme la learning expedition qui doit permettre d'envoyer une quinzaine d'étudiants sur un lieu pour découvrir un nouvel écosystème. Ce programme s'étale sur un semestre : les étudiants postulent entre mars et mai puis entrent dans un programme avec un cours qui permettra de préparer la visite qui a lieu, en général, au mois de janvier. La première édition a permis de découvrir la Silicon Valley et la deuxième Boston, Harvard ainsi que le MIT. La prochaine devrait être prévue à Tel-Aviv. Nous partageons la Chaire pour l'entrepreneuriat pour les femmes avec le LIEPP. C'est Anne BORING, économiste, qui en est titulaire et elle est financée par les sponsors indiqués sur le document. J'insiste sur notre capacité à comprendre les effets de biais ou de plafonds de verre que peuvent subir les femmes dans l'univers entrepreneurial. Nous sommes également capables d'améliorer nos propres pratiques et de transmettre les savoirs que nous collecterions des travaux de cette recherche. Nous améliorerons donc nos pratiques d'enseignement en évitant de répercuter ces biais. Nous sommes maintenant organisés avec un comité d'enseignants, mentors et coachs qui représente à peu près 45 personnes dont un professeur affilié au Centre. L'équipe du Centre est, quant à elle, composée de trois personnes. Notre première Chaire de recherche compte une enseignante-chercheuse ainsi qu'un assistant de recherche. Nous avons également un Comité consultatif, un Comité pédagogique, un Sénat académique et un Cercle de donateurs. Certains donateurs commencent à flécher leurs dons directement vers les activités du Centre. Nous les traitons donc comme il convient en les tenant informés de ce qu'il se passe au Centre. Pendant dix ans, l'activité d'incubation permettait d'offrir un support au sein de Sciences Po aux étudiants qui souhaitaient entreprendre mais cette activité a un peu évolué. En effet, il y a dix ans, la Station F et tous les incubateurs autour n'existaient pas. L'écosystème parisien était assez pauvre en termes d'accompagnement. En revanche, aujourd'hui, un étudiant qui souhaite entreprendre peut aller presque partout. Il n'est pas obligé de rester à Sciences Po. Nous avons donc été forcés de travailler à nouveau sur trois objectifs différents. Notamment améliorer notre taux d'impact auprès des étudiants pour qu'ils connaissent notre existence. En effet, lorsque nous avons demandé aux étudiants s'ils connaissaient l'existence de l'incubateur à Sciences Po, seulement 30 % avaient répondu oui. Nous devons donc retourner au contact de la communauté étudiante pour nous faire connaître. Nous

souhaitons également améliorer notre qualité de service et développer nos relations avec les Écoles qui représentent des acteurs solides. Enfin, notre unité a vocation à s'insérer pleinement dans le projet pédagogique de l'établissement et y contribuer. Notre objectif ne consiste pas à nous développer en parallèle ou réaliser quelque chose en dehors de la ligne pédagogique générale de l'établissement. Nous bénéficions d'un financement indirect qui provient de la Mairie de Paris et de la BPI. Chaque étudiant qui rentre dans l'incubateur soumet un dossier pour une subvention d'environ 30 000 euros à la Mairie de Paris. Nous prenons 12 700 euros sur cette subvention. Le montage est fait comme ça afin d'éviter que les structures soient sous perfusion directe d'une subvention sans se préoccuper des types de startups qu'elles pouvaient accueillir. Il est nécessaire de passer devant un jury à la Mairie de Paris et à la BPI. Les dossiers doivent donc être suffisamment bons. Cela incite les incubateurs à être performants puis à facturer à la startup un montant indolore puisqu'elle garde la différence. Nous devons, compte tenu de l'offre à l'extérieur, enrichir le débat et au moins faire la même chose que les autres pour qu'il n'y ait pas de lacunes pour les personnes qui souhaitent entreprendre. Nous devons également apporter quelque chose d'un peu nouveau. Nous avons commencé, lors des Comités académiques ou des Sénats académiques, avec la communauté des enseignants et des chercheurs, à proto définir ce qui pourrait être notre différence par rapport au reste. Nous nous intéressons beaucoup à ce qui est invariant dans l'entrepreneuriat afin d'essayer d'écarter toute la partie « effet de mode » ou « effet artificiel ». Nous pourrions ainsi transmettre des pratiques ou des concepts qui soient vrais de avril à mars sans avoir à vivre au cœur de la Silicon Valley ou du meilleur écosystème du monde pour pouvoir entreprendre. Nous travaillons, avec l'ensemble des enseignants et Anne BORING, pour parvenir à détecter des choses qui nous semblent invariantes pour les entrepreneurs et qui puissent avoir une validité pérenne moins dépendante des effets de mode. Je vous remercie pour votre proposition d'intervention et reste, par ailleurs, disponible pour répondre à vos questions.

b) Questions et observations

Alexandre URVOIS

Je souhaiterais savoir à qui sont proposés ces cours au sujet de l'entrepreneuriat. Il me semble qu'ils avaient été proposés l'année passée aux élèves du Collège universitaire. Sont-ils réservés aux Masters cette année ?

Maxime MARZIN

Ils sont, au niveau Master, proposés à tout le monde en optionnel. Jusqu'à présent, au Collège universitaire, seul le cours d'initiation à l'entrepreneuriat était proposé. Nous l'avons mis sur pause le temps de voir comment nous pouvions, avec la réforme de l'acte II, nous insérer le mieux possible dans le programme du Collège. Ce cours et certains du pack literacy devraient à nouveau être ouverts au Collège universitaire dès la rentrée prochaine.

Bénédicte DURAND

Seront-ils ouverts dans le cadre des ateliers ? C'est, il me semble, déjà le cas à Nancy.

Maxime MARZIN

En ce qui concerne les campus en région, nous avons travaillé de façon un peu décalée. Pendant dix ans tout cela était exclusivement ouvert au campus de Paris. Nous avons obtenu un financement de la formation MasterCard pour passer le cours de Jacques-Henri EYRAUD sur l'initiation à l'entrepreneuriat en ligne et en anglais. Ce dispositif en ligne a rendu le cours accessible ce semestre à Reims. Nous l'avons alors ouvert à tous les campus en région qui avaient attendu pendant dix ans. Nous avons donc mis en attente Paris et donné un accès en ligne à tous les campus en région. Néanmoins, l'accessibilité devrait s'harmoniser à partir de la rentrée prochaine.

III. VALIDATION DE LA LISTE DES INITIATIVES ETUDIANTES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2018-2019

a) Exposé

Sébastien THUBERT

Je vous remercie Madame la Présidente. Je vous prie de bien vouloir pardonner la coquille sur le document. Il s'agit bien de la sélection des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps et non pour celui d'automne. Cette sélection a eu lieu la semaine dernière : 60 projets ont été soumis et 57 ont été soumis au soutien des étudiants. Les trois projets qui n'ont pas été soumis au soutien des étudiants correspondent à des candidatures hors délais que nous ne pouvions déceimment pas traiter. Pour cette édition, 3430 étudiants ont participé aux différents scrutins. Autrement dit, un peu moins que pour le semestre de printemps de l'année passée. Cependant, cette année, deux campus ne proposaient pas de projets. Ils en avaient proposé beaucoup au semestre d'automne. Nous comptons finalement 45 initiatives étudiantes sélectionnées. Les porteurs de projets seront informés, si vous les approuvez, de la validation dans la journée et pourront ainsi agir dès aujourd'hui. Nous comptons, ce semestre et sur l'ensemble des campus, 107 initiatives étudiantes agissantes ce qui est plutôt très positif. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Mathilde BOYER

Je vous remercie Monsieur THUBERT. Nous pouvons, si vous n'avez pas de questions, passer directement au vote.

b) Vote

Mathilde BOYER

Madame GASMI, je vous laisse énoncer les procurations.

Ismahane GASMI

Madame JEAN à Monsieur MARIANI, Monsieur DUNGAN à Monsieur DELORAS et Monsieur JAFFRE à Madame BOYER.

Mathilde BOYER

Je vous remercie Madame GASMI. Qui est pour ? C'est donc adopté.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

La liste des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.

IV. ADOPTION DU FINANCEMENT DES PROJETS ETUDIANTS SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE DU 4 FEVRIER 2019

a) Exposé

Sébastien THUBERT

La Commission s'est réunie la semaine passée afin d'examiner les dossiers soumis. Elle a uniquement émis un avis défavorable pour un projet trop personnel qui n'avait pas d'impact sur la vie étudiante. Nous nous rapprochons du porteur du projet afin de l'orienter vers d'autres aides extérieures à Sciences Po et qu'il puisse mener son action. Nous tenons une nouvelle fois, avec Monsieur ROESSNER, à saluer le travail des membres de la Commission puisque nous parvenons toujours à trouver des consensus.

Mathilde BOYER

Je vous remercie Monsieur THUBERT. Je ne vois pas de demande de prise de parole, je vous propose donc de passer au vote.

b) Vote

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Le financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 4 février 2019 est adopté à l'unanimité.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Gabrielle ELIS

Madame REHOROVA a évoqué l'augmentation du nombre d'étudiants qui, en raison d'un handicap, demandent des aménagements pour le concours d'admission. L'UNEF souhaite attirer l'attention de l'administration sur les étudiants en situation de handicap dans l'établissement. Certaines mesures sont déjà mises en place et notamment au niveau des examens. Nous notons néanmoins des difficultés. Un professeur, lorsqu'il accueille un étudiant en situation de handicap dans ses cours, reçoit simplement un mail pour lui annoncer. Ce mail ne lui précise pas l'identité de l'étudiant, la nature de handicap... Cette situation est donc problématique. Je voulais également vous signaler des problèmes pendant les examens au 13 U. Des étudiants nous ont raconté qu'une fois il n'y avait pas de lumière. Ils ne pouvaient alors utiliser que la lumière de leurs ordinateurs. Par ailleurs, un professeur a refusé que des étudiants dysphasiques utilisent leurs ordinateurs. Enfin, un surveillant a, quant à lui, demandé à une élève de lire alors qu'elle était malvoyante et qu'elle ne pouvait s'exécuter. Nous avons soulevé un certain nombre de problèmes. Il faudrait donc réfléchir à nouveau aux aménagements pour les étudiants en situation de handicap. Il faudrait également former les professeurs et les personnes de l'administration sur les différents handicaps dont sont majoritairement atteints les étudiants de Sciences Po ainsi que sur la façon dont ils doivent se comporter face à ces handicaps.

Clément DELORAS

Je voudrais apporter quelques éléments d'éclairage. Nous avons parlé, lors du Conseil de décembre, de la politique du handicap. À cette occasion, j'avais rappelé l'amélioration extrêmement sensible concernant les enseignants grâce au travail du pôle handicap depuis de nombreuses années. Nous sommes désormais informés, accompagnés et nous pouvons nous adresser au pôle handicap si nous avons des questions. Par ailleurs, nous disposons d'informations en fonction de ce que les étudiants acceptent de communiquer à leurs enseignants. Certains étudiants ne souhaitent pas que des éléments les concernant soient communiqués. La direction se doit de respecter leur souhait.

J'ai pu échanger avec des étudiants en situation de handicap ainsi qu'avec le pôle handicap de Sciences Po. J'ai alors obtenu des éléments me permettant d'adapter mon enseignement et notamment le temps accordé pour rendre les travaux sur table ainsi que les supports qui peuvent être mis à disposition des étudiants. La situation n'est évidemment pas parfaite mais des efforts assez significatifs ont été fournis. Je voudrais, une nouvelle fois, rappeler qu'il existe un pôle de référence à Sciences Po vers lequel les étudiants ainsi que les enseignants peuvent se tourner.

Andreas ROESSNER

L'établissement a effectivement fait d'importants progrès ces dernières années. Toute une équipe de salariés s'occupe des questions de handicap en termes de financement et d'accompagnement individuel auprès des personnes qui nécessitent des aménagements ou du soutien. La question de la confidentialité

continue de se poser. Elle nous permet, ou non, de communiquer de manière nominative auprès des enseignants. Je confirme également qu'il existe de nombreuses propositions de formation à la disposition des enseignants. N'hésitez pas, si vous en rencontrez qui se posent des questions ou sont dans le doute, à les orienter vers les personnes en capacité de les guider au quotidien. Tout est prévu pour pouvoir les accompagner. L'établissement a déployé d'importants moyens en termes d'infrastructures ces derniers temps. Les travaux réalisés au 27 rue Saint-Guillaume l'année dernière ont permis de simplifier la vie des personnes en situation de handicap sous toutes ses formes. Ces travaux traduisent la volonté institutionnelle d'accompagner au plus près et de la manière la plus professionnelle possible les personnes qui en ont besoin.

Clément DELORAS

Je voudrais rappeler que le prochain Conseil se tiendra au Havre. Je suis certain que nous serons très nombreux à pouvoir nous y rendre pour le dernier Conseil dans cette formation. Ce sera également l'occasion de découvrir ce campus installé au bord de la mer !

Mathilde BOYER

Je vous remercie Monsieur DELORAS. Je me permets de demander quelques précisions sur le départ afin que nous puissions nous organiser.

Ismahane GASMI

Vous allez recevoir toutes les informations pratiques par courriel.

Mathilde BOYER

Je vous propose de clore ce CVEF et je vous donne rendez-vous le 4 mars au Havre.

Mathilde BOYER lève la séance à 9 heures 20.